

E.H.P.A.D REVENAZ

4 BOULEVARD REVENAZ

18150 LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

☎ : 02.48.74.00.50 - 📠 : 02.48.74.02.04

✉ : MR.LA.GUERCHE@WANADOO.FR

🌐 : WWW.EHPADLAGUERCHE.FR



COMPTE-RENDU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025 – 14 h 30

Présents :

- Madame KUBIAK, Représentante des Résidents,
- Monsieur JULES, Représentant des Résidents,
- Mme LE GUESCLOU, Représentante des familles,
- Madame MOREAU, représentante élue de la Commune de La Guerche sur l'Aubois,
- Mme TALLAN, Représentante du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- M. RESTOUX, Directeur délégué,
- Mme AUBEL, Infirmière Coordinatrice,
- Mme MION, Psychologue,
- Mme FOURNIER, Animatrice,
- Mme RABOT Marie-Ange, Aide-soignante, représentante titulaire du personnel,
- Madame DENIOT Valérie, Aide-soignante, représentante suppléante du personnel,
- Mme SARREAU, Attaché d'administration hospitalière.

Absent excusé :

- Docteur Behrouz KHADRI, médecin coordonnateur.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2025**
- 2. Point sur les évènements de l'été**
- 3. Suivi des conclusions du dernier CVS**
- 4. Questions des Résidents et Familles**
- 5. Informations.**

Monsieur RESTOUX débute la séance en saluant la mémoire de Monsieur BIENVENU qui nous a quitté après le dernier CVS. Président très présent que nous apprécions tous par ses interventions et son humour.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 juin 2025

M. RESTOUX demande aux membres s'ils ont des observations à faire sur le dernier compte-rendu. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté par la majorité des membres présents.

2. Point sur les évènements de l'été

Monsieur RESTOUX demande si tous les membres ont été informés du décès d'une résidente à l'UP. Il présente à nouveau les condoléances à la famille. Il précise qu'une enquête judiciaire et une enquête administrative sont en cours pour que la lumière soit faite sur cet accident malheureux. Une

parution dans la presse a été réalisée le 21 août 2025 en soirée. Monsieur RESTOUX a été contacté par différents journalistes, l'ARS s'est également exprimée.

Des actions ont été mises en place :

- Intervention d'un psychologue à l'établissement ;
- Mise à l'écart de l'ensemble du matériel concerné et location de nouveaux dispositifs ;
- Signature d'un contrat de maintenance préventive. Le dernier datait de 2017.

Dans le cadre des mesures barrières, Monsieur RESTOUX a également demandé qu'une formation pour la mobilisation des résidents soit dispensée à tous les soignants. Il ajoute que contrairement à ce qui a été dit, les professionnels de l'UP n'étaient pas le soir de l'accident, en sous-effectif et étaient diplômés.

S'agissant de l'absence de maintenance préventive, Monsieur RESTOUX explique qu'il n'y avait pas d'organisation définie mais que dès que survenait une panne, l'établissement faisait appel à un prestataire. Il ajoute que la maintenance préventive n'est pas une obligation réglementaire mais qu'elle est cependant fortement recommandée, notamment dans les livrets des fabricants. Monsieur RESTOUX indique par ailleurs que l'établissement doit traiter simultanément de nombreux sujets tels que l'absentéisme élevé, une trésorerie tendue qui nécessite des crédits court terme depuis 2019 auprès du Crédit Agricole. Le turn-over de directeurs est aussi un paramètre important dans l'absence de suivi de certains dossiers.

Par ailleurs, une réunion a été organisée pour les professionnels afin de les réassurer dans la confiance que l'établissement leur porte. Il leur a été affirmé qu'en aucun cas, leur responsabilité n'était engagée et que leur professionnalisme n'était pas remis en cause. Madame MOREAU précise que beaucoup de familles ont été dans la bienveillance à l'égard des professionnels. Madame LE GUESCLOU ajoute que cela reste un accident et qu'il demeure une confiance dans l'établissement. Monsieur RESTOUX rappelle l'investissement important des professionnels, ce que ressentent les résidents et leurs familles.

Monsieur RESTOUX demande aux résidents présents s'ils sont satisfaits d'être à l'EHPAD. Mme KUBIAK répond que l'établissement dans sa globalité "fait tout son possible".

3. Suivi des conclusions du dernier CVS

	Bilan des actions menées
1. Souhait de sorties plus fréquentes	La période de l'été a été très compliquée pour mener à bien nos actions.
2) Situation particulière de deux Résidents	Le problème avait été réglé.
3) Projet du parc extérieur	Le projet a été mis en suspens pour l'instant.
4) Crudités/Température des plats/plats à modifier	Crudités : Il avait été demandé qu'elles soient râpées plus fin. <i>Le robot a été réparé.</i> Les roulements sont faits pour le changement du service des repas. Pour la température des plats, celle-ci n'est pas prise comme il le faudrait. Pour pallier ce problème, Mme AUBEL ayant fait un point avec Monsieur GIRAUDON, Responsable de la restauration de Saint-Amand, voudrait que les chariots restent branchés. Une formation HACCP (formation liée aux risques et à la sécurité alimentaire) a lieu à la fin du mois. Cela sera mis en place après cette formation. Monsieur RESTOUX

	indique que la présence du responsable de Saint-Amand porte déjà ses fruits, les dépenses sont mieux maîtrisées et les plats sont plus souvent cuisinés.
5) Absentéisme du personnel	L'absentéisme augmente depuis les trois dernières années principalement pour les ASH (le personnel se fait peut-être une idée erronée de la profession). Le recrutement reste toujours une problématique. Madame LE GUESCLOU précise que cela est vrai pour tous les secteurs. Par ailleurs, Monsieur RESTOUX souhaitait freiner les dépenses de remplacement (sur 1 mois : 15 jours de remplacement) mais elles ont un peu augmenté malgré tout. Il informe les membres que des groupes de travail relatif à une réorganisation du travail en 12h auront lieu avec les organisations syndicales. Parallèlement, la coupe PATHOS est en préparation. Une date doit être prise avec le Dr VOELTZEL, médecin qui nous accompagne dans la préparation de cette coupe. Les plans de soins doivent être remis à jour.
6) Animation	L'animation reste toujours compliquée avec les résidents qui n'ont pas de mobilité. Des visites en chambre sont réalisées, les résidents sont inclus dans la mesure du possible aux groupes d'activité. La personne employée en "Service Civique" a fait beaucoup de visites en chambre depuis le mois de juillet. Un bénévole fait des visites en chambre tous les jeudis matin. Par ailleurs, il est toujours question de l'absence de contact des familles pour les CVS malgré une « piqure de rappel » avant le CVS. En outre, il faudrait voir avec M. LEROY pour l'installation d'une télé en salle MELI-MELO. <i>☛ Demande à faire à M. LEROY pour la télé au MELI-MELO</i>
7) Accueil des nouveaux arrivants	Un travail reste à mener sur ce point.
8) Questionnaire de satisfaction	Celui-ci pourra être renvoyé à l'identique du précédent.
9) Projet de service de l'UP	Des réunions trimestrielles ont lieu régulièrement. La prochaine est prévue le 1 ^{er} octobre 2025.
10) PASA	Le travail au PASA a été suspendu du fait de la chaleur dans cet espace durant l'été. En effet, il n'est pas climatisé. <i>☛ Voir avec Monsieur LEROY ce qu'il est possible de faire.</i> Le PASA peine également à prendre ses marques en raison de l'absence prolongée du référent PASA.

4. Questions des Résidents et des Familles

	Questions soulevées et réponses apportées
1) Perte de linge	Les résidents présents confirment qu'il y a de la perte de linge. Le circuit du linge est à revoir à partir de l'arrivée du Résident et suite à des changements de vêtements ou du rachat. Madame LE GUESCLOU demande le nombre d'agents affectés en lingerie : un seul agent travaille en lingerie et plusieurs sont formés. La lingerie ne fonctionne pas le week-end et Mme AUBEL met du renfort quand cela est possible les lundi et vendredi.
2) Remontée d'odeur dans une salle de bain	Cela a été signalé à M. LEROY.
Questions posées lors des réunions avec l'animatrice	
3) Couverts à table	Un Résident a évoqué des fourchettes usées et des couteaux qui ne couperaient pas la viande. Madame LE GUESCLOU évoque le problème de sécurité quant aux couteaux pointus et coupants. Monsieur RESTOUX va demander le point de vue de Monsieur GIRAUDON pour avoir un avis sur cette problématique qui a été traitée dans les EHPAD de Saint-Amand. Les résidents ont parfois besoin d'aide pour couper la viande. ☞ Point à refaire au prochain CVS.
4) Couchers tardifs des Résidents	Madame AUBEL a demandé aux équipes de faire une liste bien ciblée à transmettre à l'équipe de nuit pour avis. L'important est de repérer le rythme des uns et des autres, de le respecter et de pouvoir étaler les couchers tout en gardant la notion de mise en sécurité le soir.
5) Promenades en ville des résidents en déambulateur	Le problème a déjà été soulevé (cf. dernière réunion). Les trottoirs sont impraticables pour les Résidents et particulièrement ceux qui marchent en déambulateur. L'animatrice essaye de compenser par les sorties en minibus. Madame MION informe les membres que dans le cadre de l'Association Le Fil d'Argent, elle va mettre en place une cagnotte LEETCHI pour une demande d'aide d'acquisition d'un minibus. ☞ Un point sera fait au prochain CVS.
6) Boutique solidaire	La boutique avait été mise en place au regard des vêtements donnés permettant ainsi aux Résidents de venir chercher des habits selon leurs besoins. Suite à des problèmes électriques, la partie "chapelle" a été isolée du système de sécurité et tous les risques doivent être écartés. Les stocks de linge ont donc été supprimés. Peut-on trouver une solution pour un lieu de stockage extérieur (Comité des Fêtes, Associations, etc. ?). Madame MION propose que dans le cadre de l'Association Le Fil d'Argent, elle pourrait stocker des vêtements et les apporter pour un "mini-marché" une fois par mois par exemple en ayant au préalable listé les besoins des Résidents. ☞ Proposition à valider par Monsieur RESTOUX.

1^{ère} série de question

7) Présence des familles aux repas	Des familles nous ont questionnés sur la gêne provoquée par leur présence dans l'accompagnement de leurs proches pendant les repas à l'UP. Monsieur RESTOUX rappelle qu'il est important d'être à l'écoute des soignants et de respecter leur parole lorsqu'ils évoquent des gênes pendant les repas : personnes qui se tiennent debout, qui parlent fort, gênent la distribution des médicaments, distribuent des gâteaux à tous, etc. Certains Résidents sont perturbés par la présence de ces familles, ne finissent pas leur repas. Il est constaté également des refus de la part de ces familles de se décaler lorsque les soignants ont besoin d'effectuer le service. Il arrive même que ces familles viennent parler aux soignants alors que ceux-ci distribuent les médicaments. Monsieur RESTOUX fait référence à l'article L 311-5-2 du CASF et indique que sur un fondement légal, les visites pourraient être remises en cause. La situation évoquée indique clairement qu'il y a une gêne importante qui remet en cause tant la sécurité des soins que la sérénité du groupe. A savoir que cette situation évoquée avec l'ARS et le Conseil Départemental (qui est venu rencontrer les organisations syndicales et les soignants ainsi que l'équipe de direction) ne peut perdurer. Les autorités de tarification partagent l'analyse de cette situation. Monsieur RESTOUX évoque également le week-end du 13-14 septembre écoulé où les événements ont pris de l'ampleur. Un soignant n'est pas revenu le dimanche ayant exprimé un « trop plein de tout », personnel mais aussi professionnel, au regard du comportement de deux de ces familles. L'établissement accueillent des personnes fragilisées et les agents sont des personnes susceptibles d'être fragilisées. Respecter le cadre réglementaire et favoriser la sérénité du collectif des résidents et des professionnels doivent s'imposer.
8) Contrôle sur pièces – Niveau de risque de type élevé	Comme tous les EHPAD de France, l'établissement a fait l'objet d'un contrôle sur pièces en sachant que dans certains établissements les plus à risques, le contrôle a eu lieu sur place. L'ARS nous a demandé un ensemble de pièces qui structurent les établissements : projet d'établissement, contrat de séjour, livret d'accueil, projets de vie, etc. Ces documents ont été fournis en septembre 2024, le rapport définitif du contrôle nous a été transmis en mai 2025. Le niveau de risques a été estimé « « élevé » au regard de l'absence ou de l'actualisation nécessaire de plusieurs pièces : projet d'établissement, procédure des événements indésirables, charte de Bientraitance, plan bleu de gestion des risques, etc. Des échéances ont été arrêtées pour la production de ces différentes pièces. Monsieur RESTOUX souhaite demander un délai supplémentaire pour le projet d'établissement dont l'élaboration requiert un temps certain. Des documents sont d'ores et déjà rédigés (procédure des événements indésirables, plan bleu de gestion des risques).

9) Qualification et formation des agents	Le CVS a des prérogatives et donne des avis sur certaines questions mais les questions posées dans cette rubrique concernent le CSE.
10) Responsabilité du Directeur	Le Directeur reste responsable de la sécurité de l'établissement, de la maintenance des dispositifs médicaux, etc.
11) Réunion du personnel	Cette question ne sera pas traitée car elle concerne le personnel. Madame LE GUESCLOU s'interroge sur les informations diffusées suite à cette réunion du personnel.
12) Enquête administrative	Au sein de l'UP, un Résident bénéficie d'une prise en soins comme c'est le cas pour beaucoup de résidents atteints de troubles nécessitant un accueil dans une Unité Protégée. Il faut souvent un temps d'intégration. Certaines familles ont toutefois contesté la décision de l'établissement d'admettre ce Résident au motif qu'il n'avait pas le profil pour être en UP. Elles en ont fait part à l'ARS. Effectivement, le comportement de cette résidente donnait parfois lieu à de l'agressivité. Ce qui a nécessité des hospitalisations, des revues de traitement. Monsieur RESTOUX a demandé des avis au médecin coordonnateur ainsi qu'à un médecin de l'équipe mobile gériatrique pour savoir si ce Résident relevait d'une UP ou bien d'une UHR. Il a été confirmé que ce Résident avait toute sa place à l'UP.
2^{ème} série de questions	
13) Concernant les chutes ou blessures non transmises directement aux familles, suggestion de la famille : → Donner les transmissions mensuellement à la famille et à titre personnel (via une application par exemple) → Amélioration de la communication entre le personnel et la famille par rapport à l'infirmerie	Monsieur RESTOUX indique que la famille concernée regrette peut-être de ne pas avoir eu une information sur certaines blessures. Madame AUBEL précise que pour les chutes et les plaies, l'appel est systématiquement dirigé vers les IDE. Monsieur RESTOUX propose que les familles appellent ou interrogent les IDE ponctuellement sur ces problématiques dès qu'elles surgissent.
14) Médicaments retrouvés au sol suggestion de la famille : surveiller davantage la prise des médicaments	Le circuit du médicament a été revu, une note de service a été diffusée, indiquant qu'il faut bien s'assurer de l'administration des médicaments. En absence d'IDE, les AS diplômées distribuent les médicaments afin d'éviter les erreurs de distribution ou les médicaments non pris.
15) Rattrapage des douches lorsqu'elles ne sont pas faites en semaine	Madame AUBEL explique que si la douche n'a pas été faite pour des raisons de manque de personnel, malgré tout, les agents font des douches. La traçabilité des douches existe. ☞ <i>Monsieur RESTOUX souhaite que la famille soit rencontrée pour revoir ce point.</i>
16) Est-ce normal d'emmener son aspirateur pour le nettoyage du sol du placard souvent négligé ? Suggestion de la famille : améliorer l'hygiène de la chambre	Effectivement, le nettoyage du sol des placards nécessite un passage d'aspirateur. Toutefois, il est fait remarquer par les membres du CVS que lorsque l'on rentre et que l'on circule dans l'EHPAD, l'établissement est propre.

17) Taux d'absentéisme élevé	L'établissement fait appel à des vacataires extérieurs ou à l'intérim.
18) Activité du PASA	Ce point est évoqué précédemment. Toutefois, l'établissement prend acte du manque d'informations de l'arrêt temporaire du PASA auprès des familles.
<i>Autres suggestions de la famille :</i> <i>Pendant les congés de l'animatrice, nommer une personne pour 1 à 2 heures d'activités l'après-midi.</i> <i>Faire revenir le dynamisme et la joie dans cet EHPAD bien triste. Nous n'avons plus envie de rester longtemps avec notre Résidente car c'est une ambiance générale de mourir. Ajuster le loyer à la hauteur des prestations qui se dégradent dans le temps. En 4 ans, les choses ont bien évolué de manière négative si nous ne sommes pas derrière, des choses importantes seraient passées à la trappe.</i>	Monsieur RESTOUX informe les membres du CVS que 2 jeunes en Service Civique sont recrutés à compter du mois d'octobre. Monsieur RESTOUX souhaite interroger les membres du CVS sur ces points. Madame LE GUESCLOU indique voir des Résidents qui discutent, jouent l'après-midi à des jeux de société. L'espace MELI-MELO est effectivement moins animé. Mme MION propose d'acheter de la décoration dans le cadre de l'Association afin de pouvoir mettre des affiches, des photos, de la musique, des lumières douces. Ce point doit faire l'objet d'une réflexion avec les équipes et l'animation. Madame LE GUESCLOU souligne enfin sur ce point qu'il revient aussi aux familles de sortir leurs proches. Elle tient à dire que depuis 4 ans, elle n'a pas constaté de dégradation des prestations. Monsieur RESTOUX évoque la période estivale qui vient de s'écouler. L'établissement installe des couvertures de survie aux baies vitrées pour la protection des Résidents et professionnels, ce qui enlève de la lumière. De plus, l'animatrice effectue de manière prioritaire pendant l'été les tournées de boissons ce qui diminue le nombre d'animations proposées. Madame LE GUESCLOU suggère que des bancs soient rajoutés dehors.
3^{ème} série de questions	
Pas de personne la nuit à l'UP et exemple d'un EHPAD ayant installé des caméras	Monsieur RESTOUX rappelle que des demandes récurrentes de personnel supplémentaires de nuit ont été adressées aux financeurs, sans succès. Des rondes sont donc effectuées régulièrement par les agents de nuit présents. Quant à l'installation de caméras dans l'UP, Monsieur RESTOUX est réservé.
Possibilité pour les Résidents de fermer leur chambre à clef.	Les Résidents peuvent demander la clef de leur chambre (auprès du secrétariat à l'accueil) afin de faire « comme chez soi » lorsque l'on sort de sa maison.

Enfin, il est demandé à Monsieur RESTOUX de surveiller un peu plus l'entretien des terrasses. Monsieur RESTOUX va vérifier ce point dès la fin du CVS et le cas échéant, demandera à l'agent d'entretien de se charger du nettoyage.

Monsieur RESTOUX remercie les membres de leur présence. La séance est levée à 17 h.

Guillaume RESTOUX
Directeur délégué



